

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Bilan de la gestion 2013

Le parc naturel de la mer de corail a été créé par un arrêté du gouvernement le 22 avril 2014. Il englobe la totalité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, zone économique exclusive (ZEE) et îles éloignées, dont la gestion constitue une des principales missions confiées au service de la pêche et de l'environnement marin. Pour gérer cette zone et permettre la création du parc naturel de la mer de Corail, le service de la pêche et de l'environnement marin a mené les actions suivantes :

1. LE SUIVI DE LA PECHE

1.1. Suivi de la pêche palangrière :

- Attribution aux armements locaux de 18 licences de pêche aux thonidés dans la ZEE.
- Suivi satellitaire (VMS) hebdomadaire des positions des palangriers en mer.
- Suivi par observateurs embarqués : 3 observateurs ont réalisé 23 embarquements sur les palangriers pour suivre la mortalité par pêche des espèces cibles et des autres espèces.
- Récupération des 342 fiches de pêche correspondant aux 342 marées réalisées par les thoniers calédoniens en 2013.
- Réalisation de l'analyse technico-économique 2013 de la pêcherie par l'observatoire économique de la pêche hauturière.
- Evolution de la réglementation : la mise en place début 2013 de l'interdiction de la pêche aux requins .

La production de thonidés est stabilisée à environ 2 700 t depuis plusieurs années, les rendements ne marquent aucun fléchissement et le développement de cette activité rencontre des difficultés commerciales et économiques. Du point de vue de la ressource, cette activité paraît donc durable à l'échelon local sous réserve que la gestion à l'international s'organise.

1.2. Suivi de la pêche récifo-lagonaire sur les îles éloignées

Un seul navire dispose d'une licence de pêche aux holothuries et à certains crustacés et poissons récifo-lagonaires sur l'ensemble du futur parc naturel sauf dans le parc naturel d'Entrecasteaux. Ce navire fait l'objet d'un suivi par satellite et par fiche de pêche.

L'attribution d'une seule licence de pêche évite le syndrome dit de la « course au poisson ». L'unique pêcheur a un intérêt économique à limiter ses prélèvements par zones pour permettre le repeuplement naturel rapide.

2. L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES

2.1. Le suivi des activités scientifiques

Neuf campagnes scientifiques ont été réalisées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie dont cinq ont été demandées par un organisme étranger seul.

S'agissant des campagnes étrangères, toutes à une seule exception ont concerné la zone économique exclusive. La seule s'étant déroulée dans les eaux territoriales a eu lieu dans le parc naturel des atolls d'Entrecasteaux et spécifiquement autorisée par un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Un film a été réalisé à cette occasion.

Le parc naturel des atolls d'Entrecasteaux a été concerné par deux autres campagnes, l'une 100 % française, très ponctuelle, la seconde franco-étrangère. Un documentaire télévisé a été produit lors de cette campagne, qui s'intéressait, comme celle pour laquelle un film a été réalisé, aux zones récifo-lagonaires très peu ou non impactées par l'Homme.

Les missions réalisées par l'IRD dans la ZEE ont concerné l'environnement océanographique notamment en lien avec le climat (changement climatique, phénomène El Niño) et la production primaire.

Les campagnes étrangères ayant eu lieu dans la ZEE se sont intéressées également à l'environnement océanographique et à la production primaire, à l'exception d'une mission organisée par la NIWA néo-zélandaise. Celle-ci a concerné les communautés de poissons et d'invertébrés profonds au niveau de la fosse des Nouvelles-Hébrides, pour lesquelles les informations collectées viendront utilement compléter les connaissances scientifiques sur le domaine profond de l'espace maritime.

2.2. Présence sur zone de l'AMBORELLA

En 2013, l'AMBORELLA a réalisé 5 missions dans le futur parc naturel de la mer de Corail, 3 missions de suivi terrestre (Chesterfield, Entrecasteaux, Walpole-Matthew-Hunter), 1 mission de suivi subaquatique à Chesterfield-Bellona et 1 mission d'entretien des stations météorologiques à Chesterfield et Entrecasteaux. Ces missions ont représenté 54 jours de présence effective en 2013 dans le futur parc naturel de la mer de corail.

Les missions terrestres ont permis de suivre les populations d'oiseaux et de tortues selon des protocoles identiques dans l'ensemble du futur parc de la mer de corail. Un premier recensement des espèces invasives terrestre a été réalisé à l'occasion de ces missions. Les espèces invasives animales suivantes ont été étudiées :

- Fourmis électriques (*Wasmania auropunctata*) à Longue (Chesterfield) et à Walpol.
- Termites à Loop (Chesterfield)
- Rats (*Rattus exulans*) à Walpole et Hunter

2.3. Surveillance par la Marine Nationale

Lors des changements d'équipe, le service de la pêche et de l'environnement marin intervient devant les nouveaux officiers des navires et avions des forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) pour détailler les réglementations en matière d'environnement et de pêche que les FANC sont chargées de faire respecter. Les FANC transmettent ensuite leurs observations sur le terrain au SPE pour analyses et synthèse.

3. LA GESTION DU PARC NATUREL DES ATOLLS D'ENTRECASTEAUX

Le parc naturel des atolls d'Entrecasteaux a été créé le 23 avril 2013 par arrêté du gouvernement après un avis favorable du comité consultatif de l'environnement. Ce parc est une réserve naturelle dont deux îlots sont classés en tout ou partie en réserve intégrale. La première réunion du comité de gestion du parc s'est tenue le 5 juin 2013.

L'arrêté de création du parc prévoit de délivrer un agrément aux entreprises touristiques pouvant exercer leur activité dans le parc. Cet agrément est octroyé à condition que les skippers travaillant pour l'entreprise concernée suivent une formation sur la réglementation du parc et la conduite à tenir lors des visites sur les îlots, et qu'ils transmettent des statistiques de fréquentation au gouvernement à l'issue de chaque visite dans le parc. Dans ce cadre, une première session de formation d'une demi-journée a été dispensée à 8 skippers le 26 juin 2013. L'agrément délivré par le gouvernement de la NC concerne 7 entreprises.

Un dépliant rappelant la réglementation et les recommandations à l'intérieur du parc a été élaboré pour informer les professionnels et plaisanciers susceptibles de se rendre dans le parc. Ce dépliant a été édité en français et en anglais et envoyé à l'ensemble des marinas et offices de tourisme de Nouvelle-Calédonie, aux sociétés touristiques ayant fait la demande d'agrément et à la marine nationale. Un envoi aux différentes marinas d'Australie, Nouvelle-Zélande, Polynésie Française, Fidji, Vanuatu est prévu en 2014. Sur le même format que ces dépliants, des panneaux d'affichages ont été fixés sur les 4 îlots du parc en décembre 2013.

Une page internet dédiée au parc a également été créée, sur laquelle les rapports des missions effectuées depuis 2010 sont disponibles en téléchargement. La page sera étoffée en 2014.

La mission annuelle de suivi terrestre s'est tenue du 7 au 18 décembre 2013 sur l'Amborella. Comme chaque année, comptages de traces de tortues, opérations de baguage et inventaire ornithologique y ont été effectués. Deux événements se sont rajoutés à la mission de routine cette année : l'installation d'un dispositif d'observation des tortues à l'aide de caméras nocturnes, et l'accompagnement de la mission par une équipe de tournage de la chaîne Odysée + planète Thalassa pendant 4 jours.

Le parc naturel des atolls d'Entrecasteaux fait partie du bien en série de Nouvelle-Calédonie inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008. Le Conservatoire des Espaces Naturels coordonne les collectivités gestionnaires des lagons inscrits pour entreprendre les actions à mener pour l'Unesco. Dans ce cadre, le SPE, représentant le gouvernement pour la gestion des atolls d'Entrecasteaux, a participé en 2013 aux comités techniques patrimoine mondial du CEN, au forum des comités de gestion organisé en juillet et à la rédaction du rapport périodique soumis tous les 6 ans à l'Unesco.

Tous les navires souhaitant accéder au parc naturel des atolls d'Entrecasteaux doivent en faire la déclaration préalable au service de la pêche et de l'environnement marin. En 2013 cinq déclarations de passage à Entrecasteaux ont été transmises au SPE, toutes provenant de navires immatriculés en Nouvelle-Calédonie. Ces 5 navires ont transporté au total 24 visiteurs sur le site.

4. LA PREPARATION DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

4.1. Planning des discussions et avancées en Nouvelle-Calédonie

Le lancement officiel du processus de création du parc a eu lieu en 2012. Le planning de la concertation engagée en 2013 a été le suivant :

- Février 2013 : réunion de concertation technique avec présentation de l'avancement de l'analyse stratégique régionale (ASR) dans les domaines profond, pélagique et récifo-lagonaire et échanges avec les participants ;
- Avril 2013 : réunion de concertation technique avec point d'avancement de l'ASR (domaine profond) et échanges avec les participants ;
- Novembre 2013 : réunion de concertation technique avec présentation de l'ASR par domaine et recueil des observations ;
- Décembre 2013 : présentation et validation de l'ASR en séance plénière.

Le travail s'est poursuivi en 2014 (6 réunions du groupe projet au 1^{er} trimestre 2014, consultation du sénat coutumier, de la commission des ressources marines et du comité consultatif de l'environnement) pour aboutir à la création du parc le 22 avril 2014. Le plan de gestion du parc sera développé par un comité de gestion participatif animé par le service de la pêche et de l'environnement marin avant d'être soumis à l'adoption du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de 3 ans.

4.2. Planning des discussions et avancées internationales

Dans le cadre de la lettre d'intention de mars 2010 pour la gestion durable de la mer de Corail signée entre l'Australie et la France, au titre de la Nouvelle-Calédonie, une seconde rencontre scientifique a été organisée à Brisbane en mars 2013, faisant suite à la première réunion de décembre 2011 à Nouméa. A l'issue, plusieurs pistes de collaboration ont été identifiées, notamment : l'intérêt de collaborer à la valorisation de l'importante collection de spécimens de faune profonde de la mer de Corail détenue par le MNHN ainsi que de caractériser la connectivité entre les écosystèmes de part et d'autre la frontière maritime entre les deux pays. L'organisation de campagnes à la mer transfrontalières, à partir de 2015, permettrait de répondre à cette attente, avec un intérêt particulier pour les structures émergées et profondes de la région Chesterfield – Capel et Ken -Cato.

En matière de collaboration régionale, un accord de coopération instituant un jumelage entre aires marines protégées a été signé entre la Nouvelle-Calédonie et les Iles Cook en octobre 2013. La collaboration doit porter notamment sur l'échange de connaissances et d'expérience, afin d'améliorer la gestion de chaque site géré.

4.3. Présentations internationales

Le processus de création du parc marin a été présenté lors du congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3) qui s'est tenu en France en octobre 2013 et lors de la neuvième conférence organisée par le programme régional océanien de l'environnement (PROE) sur la préservation de l'environnement et les aires protégées, marines et terrestres, dans les îles du Pacifique qui s'est tenue à Fidji en décembre 2013,

Plus généralement, la contribution de la Nouvelle-Calédonie à la gestion durable de l'Océan Pacifique doit servir de tremplin au renforcement des relations avec les pays voisins de la mer de Corail, portant à la fois sur le partage de connaissances et d'expertise ainsi que sur la recherche de points de convergence en matière d'objectifs de gestion.